

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2200

commission principale : développement économique

objet : **Convention de financement avec l'association Arcades - Subvention**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La sixième édition de la semaine de la solidarité internationale s'est déroulée dans toute la France du 12 au 23 novembre dernier et fut l'occasion de la deuxième édition du Village de la solidarité internationale place Bellecour à Lyon 2° du 19 au 23 novembre 2003.

Cette manifestation s'inscrit dans l'une des principales orientations de la stratégie d'action élaborée par la délégation aux relations internationales dans le cadre de la coopération décentralisée et de l'action humanitaire : le soutien aux initiatives significatives qui s'inscrivent dans une démarche collective entre associations et organismes non gouvernementaux (ONG) lyonnais, particulièrement pour des actions de sensibilisation et d'éducation au développement :

- elle correspond à une action collective significative, mobilisant autour d'un projet ouvert au grand public les principales associations de solidarité internationale (Asi) lyonnaises et de nombreux bénévoles,

- elle a comme principal objectif la sensibilisation et l'éducation du public lyonnais (et des jeunes en particulier) aux enjeux de la solidarité internationale,

- elle contribue à une réelle reconnaissance de l'ouverture internationale de notre agglomération et de sa population, confortant ainsi la place qu'occupe notre agglomération dans les réseaux nationaux et internationaux d'actions de coopération et de solidarité internationale.

Cette deuxième édition, entièrement organisée par le collectif Silyon, collectif d'associations de solidarité internationale est issue de la dynamique de la première édition de ce Village largement impulsée par la ville de Lyon. Ce collectif s'est constitué afin de mettre en synergie maximum l'ensemble des opérateurs de cette opération. Cependant afin de ne pas alourdir les procédures, il est resté un collectif informel, il ne peut donc à ce titre recevoir et gérer les fonds nécessaires à la mise en œuvre du Village. Il a donc par le biais d'une convention annuelle signée par l'ensemble des adhérents du collectif, délégué la gestion financière et administrative à l'association Arcades international qui, depuis le départ, compte parmi les principaux opérateurs du Village de la solidarité internationale.

Cette deuxième édition du 19 au 23 novembre 2003 a plus que confirmé son succès en accueillant :

- 40 000 visiteurs (contre 20 000 en 2002),
- 170 Asi (contre 100 en 2002),
- 25 conférences-débats et 40 animations culturelles et pédagogiques.

Cette deuxième édition fut aussi l'occasion de valider la pertinence d'une telle manifestation pour notre agglomération et sa population, au regard de la réalité de la prise de conscience citoyenne dans la Communauté urbaine des enjeux de la solidarité internationale ; prise de conscience qui prend ses racines dans la profondeur et la réalité de l'humanisme lyonnais.

L'ambition du collectif Silyon est toujours de faire de cette manifestation une référence nationale des initiatives engagées dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale (SSI). Il est important de noter qu'elle est unique dans son genre et dans son envergure.

On peut également considérer que cette ambition est déjà atteinte car le Village de la solidarité internationale a été récompensé pour la deuxième fois au travers d'une subvention de 1 000 € octroyée par le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), organisme soutenu pour cette opération par le ministère de la jeunesse, de l'éducation, de la recherche et par la délégation interministérielle à l'innovation et l'économie sociale.

Le collectif Silyon représente 120 adhérents dont Handicap international, le CCFD, l'Unicef, Finansol, et d'autres encore, ce qui en fait le plus gros collectif d'Asi en France.

Outre le Village de la solidarité internationale, le collectif Silyon a également conçu et réalisé un outil d'éducation aux enjeux de la solidarité internationale, sous forme d'un CD-ROM destiné aux jeunes des classes primaires, collégiens et lycéens. Cet outil est le premier du genre en France.

Cependant, afin de faire face aux attentes suscitées par l'édition 2003 du Village dans des conditions optimales de circulation et de sécurité, le collectif Silyon propose pour 2004 une manifestation plus importante en terme de superficie et d'organisation. Afin de faire face à ce développement, outre l'implication budgétaire de la Ville, le collectif Silyon a recherché d'autres financements :

- sollicitations de fondations et d'entreprises,
- opérations de collecte de fonds,
- partenariat avec le salon du livre (bourse aux livres), tenue de buvettes, organisation de concerts payants qui ont abondé de 20 % les ressources du village 2003, soit 26 500 €,
- une ouverture vers d'autres collectivités : le Conseil général a notamment financé une partie du CD-ROM afin qu'il puisse être distribué gracieusement dans les collèges, de la région Rhône-Alpes.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a été sollicitée pour une subvention à hauteur de 24 000 €, qui serait versée à l'association Arcades international (assurant, comme indiqué ci-dessus, la responsabilité administrative et financière du collectif) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve les termes de la convention à intervenir avec l'association Arcades, organisme chargé du portage administratif et financier du collectif d'association Silyon, en vue de l'organisation du Village de la solidarité internationale, place Bellecour en novembre 2004.

2° - Autorise monsieur le président à signer cette convention.

3° - Décide le versement d'une subvention de 24 000 € à l'association Arcades.

4° - Les dépenses qui en résulteront seront à imputer sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 280 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,